

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MAI 2007**

Délibération
n° 2007.05.161

**Réseau électronique
de
télécommunication
à haut débit :
labellisation de
l'espace public
numérique du
Centre Information
Jeunesse - Espace
FRANQUIN à
ANGOULEME**

LE VINGT QUATRE MAI DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mai 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Brigitte FONTANAUD, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel CHAVAGNE à Jean BOUGETTE, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Philippe MOTTET, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean MARDIKIAN à Jean DUMERGUE, Patrick RIFFAUD à Jean-Claude MOGIS, Jean-Jacques SYOEN à François ELIE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Jean-Claude BESSE par Brigitte FONTANAUD, Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TECHN. DE
L'INFOR. ET DE LA COMMUNICATIONRapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD****RESEAU ELECTRONIQUE DE TELECOMMUNICATION A HAUT DEBIT : LABELLISATION DE
L'ESPACE PUBLIC NUMERIQUE DU CENTRE INFORMATION JEUNESSE - ESPACE FRANQUIN
A ANGOULEME**

Dans le cadre de son plan d'action général en matière de Technologies de l'Information et de la Communication, la ComAGA a souhaité, par délibération n° 192 du conseil communautaire du 30 septembre 2004, mettre en place une politique d'accompagnement à l'équipement d'Espaces Publics Numériques, validant ainsi une forte volonté d'œuvrer dans ce sens.

Dans le prolongement des orientations du comité interministériel pour la société de l'information du 10 juillet 2000, le ministère de la Jeunesse et des Sports a initié le programme Point cyb - Espace Jeune Numérique qui consiste en la mise en place d'espaces multimédias dans des structures d'accueil des jeunes notamment celles du Réseau Information Jeunesse (CIDJ, centres Régionaux, bureaux et points Information Jeunesse). Le point cyb situé dans l'espace Franquin à Angoulême propose un accès " en libre service " au matériel informatique et à l'ensemble du réseau Internet, un accompagnement à la demande pour être aidé dans ses recherches, des ateliers d'initiation à la bureautique à l'Internet ou au multimédia, des conseils personnalisés pour la conception et la réalisation de projets individuels ou collectifs grâce au multimédia. A ce titre, l'activité du point cyb du CIJ d'Angoulême correspond aux critères « Net Public » pour l'obtention du label.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 25 avril 2007.

Je vous propose :

D'APPROUVER la labellisation « Espace Public Numérique » du Centre Information Jeunesse

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la charte de labellisation.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

31 mai 2007

Affiché le :

31 mai 2007